

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

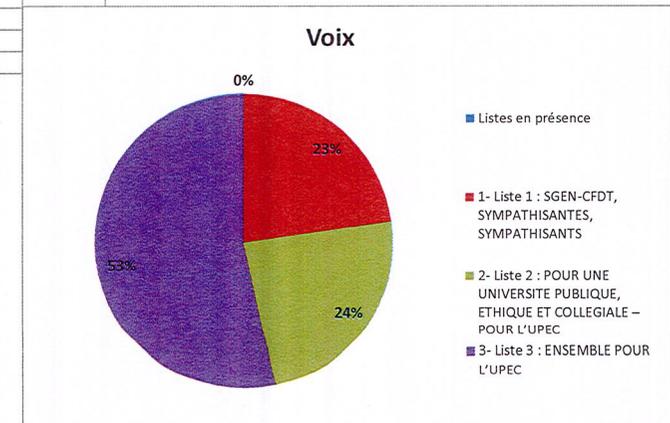
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : SGEN-CFDT, SYMPATHISANTES, SYMPATHISANTS	2- Liste 2 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGALE - POUR L'UPEC	3- Liste 3 : ENSEMBLE POUR L'UPEC
Total	0	186	10	176	40	42	94

Blancs ou nuls	10
Exprimés	176
Nombre de sièges	1
Quotient électoral	176

Répartition des sièges					1er calcul			2ème calcul		
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus			
1- Liste 1 : SGEN-CFDT, SYMPATHISANTES, SYMPATHISANTS	40	176	0,227272727	0	40	0	0			
2- Liste 2 : POUR UNE UNIVERSITE PUBLIQUE, ETHIQUE ET COLLEGALE - POUR L'UPEC	42	176	0,238636364	0	42	0	0			
3- Liste 3 : ENSEMBLE POUR L'UPEC	94	176	0,534090909	0	94	1	1			



Article 1er : Est proclamé élu :

1. COSPEREC Serge

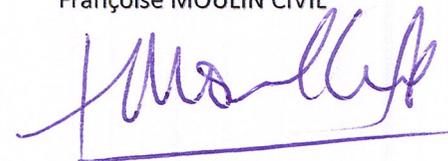
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL



portant proclamation des résultats des élections des représentants de la Commission de la recherche au Conseil académique

Collège E

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985 dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;

Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

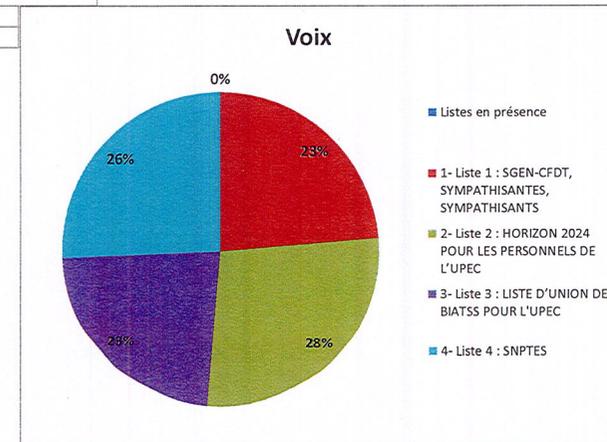
CONSIDERANT :

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : SGEN-CFDT, SYMPATHISANTES, SYMPATHISANTS	2- Liste 2 : HORIZON 2024 POUR LES PERSONNELS DE L'UPEC	3- Liste 3 : LISTE D'UNION DES BIATSS POUR L'UPEC	4- Liste 4 : SNPTES
Total	0	316	20	296	70	82	68	76

Blancs ou nuls	20
Exprimés	296
Nombre de sièges	3
Quotient électoral	98,6666667

Total exprimés
296

Répartition des sièges	1er calcul				2ème calcul		
	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste	Total sièges obtenus
Listes en présence				0			3
1- Liste 1 : SGEN-CFDT, SYMPATHISANTES, SYMPATHISANTS	70	98,6666667	0,70945946	0	70	1	1
2- Liste 2 : HORIZON 2024 POUR LES PERSONNELS DE L'UPEC	82	98,6666667	0,83108108	0	82	1	1
3- Liste 3 : LISTE D'UNION DES BIATSS POUR L'UPEC	68	98,6666667	0,68918919	0	68	0	0
4- Liste 4 : SNPTES	76	98,6666667	0,77027027	0	76	1	1



Article 1er : Sont proclamés élus :

1. GRAVE Christine
2. SCHINDLER Evelyne
3. VALADE Sebastien

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

portant proclamation des résultats des élections des représentants de la
Commission de la recherche au Conseil académique

Collège F

L'administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1, L. 719-2, L. 811-2 et D. 719-1 et suivants,
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985
dans leur rédaction issue des modifications approuvées en Conseil d'administration en date du 10 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant organisation du scrutin pour le renouvellement des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la
recherche (CR) et à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique ;

Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 28 juin 2018 ;

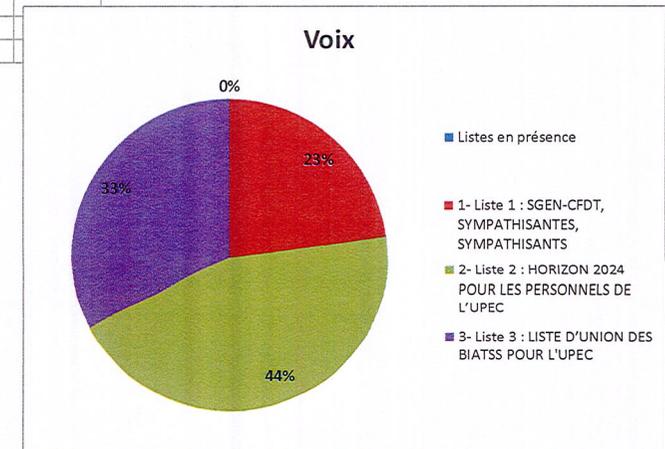
CONSIDERANT

	Inscrits	Votants	Blancs	Exprimés	1- Liste 1 : SGEN-CFDT, SYMPATHISANTES, SYMPATHISANTS	2- Liste 2 : HORIZON 2024 POUR LES PERSONNELS DE L'UPEC	3- Liste 3 : LISTE D'UNION DES BIATSS POUR L'UPEC
Total	0	392	28	364	83	162	119

Blancs ou nuls	28
Exprimés	364
Nombre de sièges	1
Quotient électoral	364

Total exprimés
364

Répartition des sièges	1er calcul			0	2ème calcul	1		1
Listes en présence	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	sièges obtenus	Reste	Sièges au + fort reste		Total sièges obtenus
1- Liste 1 : SGEN-CFDT, SYMPATHISANTES, SYMPATHISAN	83	364	0,22802198	0	83	0		0
2- Liste 2 : HORIZON 2024 POUR LES PERSONNELS DE L'UF	162	364	0,44505495	0	162	1		1
3- Liste 3 : LISTE D'UNION DES BIATSS POUR L'UPEC	119	364	0,32692308	0	119	0		0



Article 1er : Sont proclamés élus :

1. CORINUS Chantal

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,

Le 29 juin 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

